



COMMISSION HYDROGRAPHIQUE AISNE AMONT AIRE

Mardi 7 juin 2023
à Clermont-en-Argonne
Présentiel et visioconférence

Relevé de conclusions

Liste des présents

Nom, prénom	Organisme, fonction
LAMORLETTE Jean-François	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Aisne amont - Conseiller départemental de la Meuse Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A)
PONSIGNON Christian	Délégué titulaire à l'Entente - Communauté de communes Argonne Meuse - Maire du Neufour
WEISS Christian	Délégué titulaire à l'Entente - Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne - Maire de Lavoye
MACHINET Thierry	Délégué titulaire à l'Entente - Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise - Maire de Savigny-sur-Aisne (visio)
CHAPE Alain	Maire de Clermont-en-Argonne
CAMUS Pascal	Président de l'association syndicale autorisée de l'Aisne supérieure, membre de l'UDASA (Ardennes)
BAUDET Véronique	Chargée de mission eau Région Grand Est (visio)
BARE Thierry	Chef de service - Conseil départemental de la Meuse
ANTONI Pamela	Chargée de mission Environnement à la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne
ADAM Philippe	Technicien de rivières Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A)
GOUGELET Cyril	Services risques DDT Marne
SAULNIER Aliona	Service risques DDT Marne
HANRION David	Service risques DDT Ardennes (visio)
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
FOUILLIART Virginie	Entente Oise-Aisne, directrice des ouvrages (visio)
LEROY Loïc	Entente Oise-Aisne, directeur de l'environnement
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
SALLIER Valérie	Entente Oise-Aisne, chargée de mission ruissellement
RICHET Jean-Baptiste	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement
POIX Véronique	Entente Oise-Aisne, chargée de communication (visio)

Excusé : M. Gauvin DEMAUX, technicien rivières du SMAVAS

Propos introductif

M. LAMORLETTE, président de la commission hydrographique Aisne amont Aire, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'importance d'agir pour la lutte contre les inondations

par débordement et par ruissellement ainsi que pour l'aménagement des rivières. Il se réjouit de pouvoir de nouveau se réunir en présentiel.

Il rappelle que cette réunion a toute son importance afin de présenter chaque structure compétente selon son périmètre d'intervention et se coordonner. Il indique qu'il est important que les élus soient présents. Ils sont ensuite le relai de ces informations auprès des administrés.

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire ([Les territoires > Aisne amont - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).

Les structures compétentes sur le territoire

Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA, PI et ruissellement sur le bassin hydrographique.

Les programmes en cours par l'Entente

LES OUVRAGES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Mme FOUILLIART explique que sur le périmètre d'intervention de l'Entente, le seul système d'endiguement concerné par un arrêté de classement est l'ouvrage de Récicourt. Elle explique que cet ouvrage doit, faire l'objet d'un classement (reconnaissance de protection contre les inondations) par les services de l'Etat. Elle ajoute que le dossier de classement doit être déposé avant le 30 juin 2023 et que la DREAL a, alors, jusqu'au 30 juin 2024 pour prendre un arrêté de classement.

Elle mentionne également les sondes de mesure de niveaux d'eau situées à Jubécourt et Rampont. Elle explique que les données sont visibles sur le site oise-aisne.net. Elle indique qu'il est également possible d'extraire des données supplémentaires et les envoyer, sur demande.

LES DIAGNOSTICS EN COURS SUR LE TERRITOIRE

Mme ANDRE revient sur les actions effectuées et en cours.

Erize la Brûlée (Ezrule) : Différentes propositions ont été émises dont le dispositif Inond'action pour protéger les quelques bâtiments impactés. Une analyse hydraulique de l'impact du pont a été effectuée en régie par l'Entente via la réalisation d'un modèle hydraulique. Les travaux permettraient d'améliorer la situation. La faisabilité technique est maintenant à confirmer avec le Département. Également, une évaluation des coûts de travaux permettrait d'alimenter la réflexion.

Grandpré (Aire) : La commune a sollicité les services de l'Entente pour analyser un seuil présent sur l'Aire en amont de Grandpré. Mme ANDRE précise que l'Entente prévoit une analyse plus fine de son rôle en cas de crue à l'aide d'une modélisation hydraulique. Elle est à créer.

Dispositif Inond'action :

Mme ANDRE présente ensuite le dispositif Inond'action. M. LAMORLETTE indique avoir été saisi par un particulier habitant la commune de Chepy. Il dit avoir un problème de remontées

d'eau dans les tuyaux d'assainissement. Mme ANDRE explique qu'un clapet anti-retour pourrait être installé. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'étudier plus en détails le problème rencontré.

M. CAMUS évoque le pont de Mouron traversant l'Aisne qui risque de s'écrouler (zone située à proximité de l'île). M. CORNET précise que la rivière est propriété de l'Etat (DDT), qui est informé.

M. ADAM évoque la problématique de débordement du cours d'eau à Jubécourt. Mme ANDRE explique alors que le dispositif Inond'action a été déployé chez un particulier impacté. Le particulier a fait réaliser des travaux et a bénéficié de 80% de subvention de l'Entente.

LE RUISSELLEMENT

Mme ANDRE explique les différentes étapes pour la mise en place d'aménagements de lutte contre le ruissellement.

Elle indique également le programme de travaux à venir.

M. CHAPE souhaite, qu'en attendant que des aménagements pérennes soient effectués, des aménagements temporaires soient installés (ex : ballots de paille). En effet, il est conscient des délais importants pour que des travaux aboutissent (environ deux ans). C'est pourquoi, cette solution transitoire est à envisager. Il demande également à ce qu'une information (flyer) soit transmise aux riverains concernant les délais incompressibles qui retardent les travaux.

Mme ANDRE rappelle la signature du CTEC (contrat territorial eau et climat) en février 2023, qui comprend des actions de gestion du ruissellement.

Lavoye :

Une étude de gestion du ruissellement, couplée avec le réaménagement foncier est en cours. M. WEISS indique que le futur parcellaire agricole peut encore varier jusqu'à la tenue de la CDEC. Il indique également que les aménagements connexes ont été basés sur le diagnostic biodiversité. La commune a récupéré des terrains pour faciliter le travail. L'Entente pourra proposer de réaliser certains aménagements de gestion du ruissellement sur les emplacements réservés et sur les terrains communaux.

Aubréville :

M. RICHET explique que les propositions issues de l'étude menée par la chambre d'agriculture sont en discussion avec les exploitants agricoles.

Etude ruissellement dans le cadre du CTEC :

L'étude portant sur 7 communes va démarrer. Elle bénéficie d'un financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Grand Est. L'étude comprend la réalisation d'un diagnostic agricole pour trouver des solutions. M. RICHET indique aussi que les pratiques agricoles ont un impact certain sur le ruissellement. L'étude contient d'ailleurs des propositions d'actions à mettre en place par les agriculteurs pour les accompagner, en complément des aménagements de type hydraulique douce.

[Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents \(SM3A\)](#)

Territoire d'intervention :

- 3 communautés de communes
- Superficie de 800 km²
- 335 km de cours d'eau
- 16 masses d'eau

M. ADAM présente les compétences du syndicat, les travaux effectués en 2022 et la programmation 2023 pour les travaux d'entretien et des études de restauration des cours d'eau. Il précise effectuer une sensibilisation active auprès des riverains sur leur obligation d'entretien des cours d'eau.

Il souligne le travail collaboratif avec l'Entente. Si le syndicat n'a pas pour compétence la lutte contre les inondations, il entretient d'étroites relations avec l'Entente Oise Aisne. Dès 2020, des projets communs ont vu le jour avec notamment les travaux sur la confluence de la Côte Maurette avec l'Aire sur la commune de Lavoye. Il ajoute que l'entretien des cours d'eau participe directement à la prévention des inondations. En effet, favoriser l'écoulement évite des débordements.

M. WEISS ajoute qu'en 2017, 16 maisons ont été impactées par les inondations liées aux orages sur les villages en amont de Lavoye. M. LAMORLETTE ajoute que l'aménagement de la confluence Cote Maurette/Aire créé sur Lavoye est très efficace. M. ADAM indique d'ailleurs que ce système est maintenant préconisé par la DDT. M. WEISS ajoute qu'il est nécessaire de prévoir à présent des aménagements en amont pour limiter le flux d'eau.

Réalisation de dispositif d'abreuvement : Les aménagements évitent le piétinement des berges par les animaux. Ils ont été réalisés de manière suffisamment large pour permettre une expansion de la crue localement.

Mise en défens de zone humide (Ézrule)

La zone humide était inexploitable pour les agriculteurs.

Rétablissement de la continuité écologique

Le retrait de la structure d'un ancien vannage a permis le rétablissement de la continuité écologique et un meilleur écoulement de l'eau en aval de la zone habitée d'Erize-la-Brûlée.

M. ADAM conclut son propos en indiquant qu'un nouveau site internet a été créé : www.sm3a-55120.fr , le précédent ayant été piraté.

Conclusion

La compétence Prévention des inondations

M. WEISS indique qu'une réflexion est en cours au sein de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne, concernant la compétence prévention des inondations sur le bassin Aisne et Aire, gérée, à la fois, sur une partie de son territoire par l'Entente Oise-Aisne et sur une autre partie, par le SMAVAS. Il souhaiterait, pour plus de cohérence, que cette compétence soit exercée par un seul syndicat sur la totalité du territoire, l'Entente Oise-Aisne ou, a minima, que l'exercice de la compétence soit homogène. Il explique que sur le bassin de l'Aisne amont la sinistralité est peu importante. Donc différents outils proposés par l'Entente peuvent être adaptés notamment le dispositif Inond'action. Il indique, en outre, que Madame la présidente de la Communauté de communes partage cet avis.

M. CORNET explique que cette hypothèse est tout à fait réalisable. Plusieurs options sont envisageables mais, à ce stade, il convient d'en discuter avec le président du SMAVAS. M. WEISS indique qu'il va prendre attache auprès de lui. Il dit que dans une logique de complémentarité et d'efficacité, un transfert aurait tout son sens. M. LAMORLETTE approuve cette éventualité.

M. CORNET explique, en outre, qu'une réflexion va être menée pour une baisse de la cotisation en 2024.

M. LAMORLETTE conclut la réunion en remerciant les participants. Il félicite les services de l'Entente Oise-Aisne pour l'organisation de cette commission et les techniciens des deux structures qui ont travaillé sur les présentations. Elles seront envoyées à tous les participants et invités ainsi qu'un relevé de conclusions.